

58B13126

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2005

Procès-verbal de délibération

L'an deux mille cinq, le cinq octobre à onze heures trente, le Conseil d'administration de la Société JOUVE s'est réuni au siège social, 11 boulevard Sébastopol, Paris 1^{er}, sur la convocation de son Président, Monsieur François PIC, par lettre du 21 septembre 2005.

Étaient présents :

. M. François PIC	Président
. M. Gérard BOULARD	Administrateur
. M. Thierry DURAND	Administrateur
. M. Guénolé GUIBERT (à partir de sa nomination)	Administrateur
. M. Gilles de LA ROCHEFOUCAULD représentant la Sté Civ. PRESSE-PARTICIPATIONS	Administrateur
. M. Jacques MICHEL	Administrateur
. M. Bruno VERGE	Administrateur

Absent, excusé :

. M. Lionel GUERIN	Secrétaire du Conseil
--------------------	-----------------------

Assistaient également à la séance :

. M. Patrick ADAM	Directeur général
. M. Philippe BONNEAUD	Directeur administratif et financier
. M. Marie Edith COLLET	Déléguée du comité d'entreprise
. M. Antoine FREMON	Délégué du comité d'entreprise

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur PIC déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

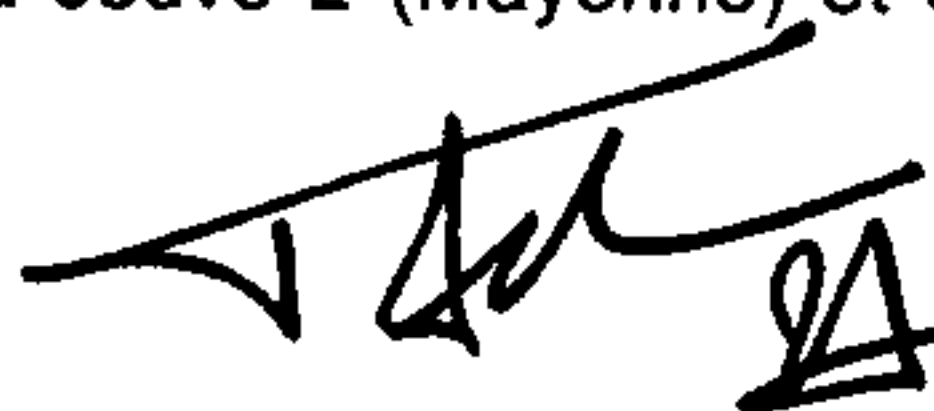
.....	Greffé du Tribunal de
.....	Commerce de Paris.....
. Cooptation d'un administrateur salarié	I M R
.....	- 7 NOV. 2005
.....	

--- N° DE DÉPOT 92947

2. COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR SALARIE

Monsieur PIC fait observer que le siège d'administrateur représentant les salariés actionnaires est vacant par suite du départ en retraite de Monsieur Henri BOULAT et de sa démission corrélative du Conseil d'administration. Il propose, en conséquence, au Conseil de procéder à la cooptation d'un nouvel administrateur représentant les salariés actionnaires en remplacement de Monsieur BOULAT.

Prenant acte de la proposition du FCPE Jouve, le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer à titre provisoire Monsieur Guénolé GUIBERT administrateur représentant les salariés actionnaires, en remplacement de M. BOULAT. M. PIC précise que Monsieur Guénolé GUIBERT est ingénieur méthodes à Jouve 2 (Mayenne) et qu'il y est



actuellement responsable de l'implantation du système de gestion informatisée de la production.

Cette nomination sera soumise à la ratification de la plus proche assemblée générale ordinaire. Si cette assemblée procède à la ratification, Monsieur GUIBERT exercera ses fonctions d'administrateur représentant les salariés actionnaires pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Monsieur GUIBERT est alors invité à participer à la réunion et, après avoir remercié le conseil de sa confiance et précisé que rien ne s'oppose à sa nomination, déclare accepter ces fonctions conférées à titre provisoire.

.....

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13 heures 15.

LE PRESIDENT,

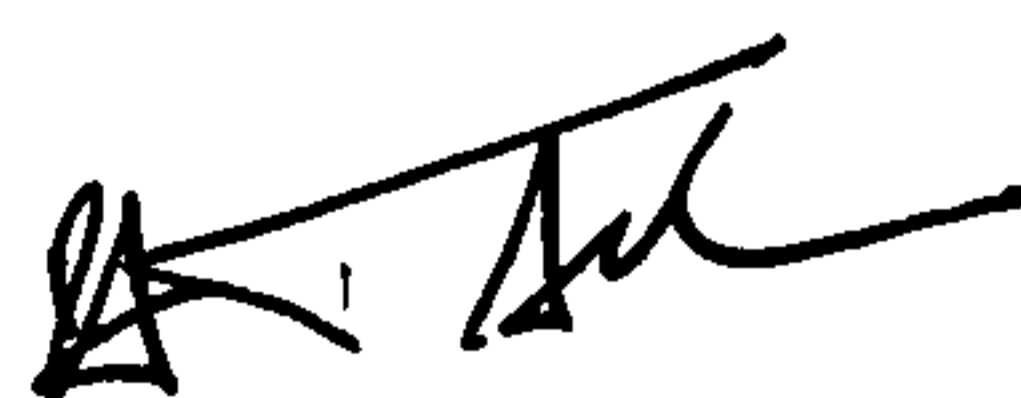
LE SECRETAIRE,

UN ADMINISTRATEUR,

F. PIC

L. GUÉRIN

B. VERGÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'A' followed by a flourish.